



Mairie de Chuzelles

DECISION N°2023/10

Marché de travaux – Aménagements sécuritaires de la RD123A Attribution des 2 lots de travaux

Le Maire de la Commune de Chuzelles (Isère),

VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment le 4°,

VU les dispositions du Code de la Commande Publique, notamment les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° et suivants,

VU la délibération du conseil municipal du 27 mai 2020 modifiée portant délégation d'attributions au Maire dans les limites de l'article L 2122-22 susvisé,

CONSIDERANT qu'il convient de procéder aux travaux d'aménagements sécuritaires de la RD123A,

CONSIDERANT qu'à cet effet un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 22 septembre 2023 sur le journal hebdomadaire L'ESSOR et que le dossier de consultation des entreprises, composé de 2 lots de travaux, a été mis en ligne et téléchargeable sur le profil acheteur de la commune,

CONSIDERANT que 6 candidats ont présenté une offre pour le lot n° 1 et 4 candidats ont présenté une offre pour le lot n°2,

CONSIDERANT que la commission s'est réunie le 16 octobre 2023 pour l'ouverture des plis, l'analyse des candidatures et l'analyse des offres,

CONSIDERANT que pour chaque lot de travaux, après application des critères pondérés de sélection (60 % valeur technique / 40 % prix), les offres des entreprises suivantes ont été jugées les mieux disantes,

Lot n°1	Voirie	ROGER MARTIN Auvergne Rhône-Alpes ZAC des Platières 254 chemin des Platières 38 670 CHASSE-SUR-RHÔNE
Lot n°2	Espaces verts	SAS CHAZAL Agence de Villefontaine 15 avenue Benoît Frachon 38090 VILLEFONTAINE

DECIDE

Article 1^{er} : Les marchés de travaux pour la réalisation des aménagements sécuritaires de la RD123A (rue de Vienne) sont conclus avec les entreprises suivantes, pour les montants suivants, exprimés en Euros HT :

Lot n°1	Voirie	ROGER MARTIN Auvergne Rhône-Alpes ZAC des Platières 254 chemin des Platières 38 670 CHASSE-SUR-RHÔNE	239 412.75 € HT
Lot n°2	Espaces verts	SAS CHAZAL Agence de Villefontaine 15 avenue Benoît Frachon 38090 VILLEFONTAINE	12 421.36 € HT

Article 2 : Le délai de réalisation des travaux est fixé à

- 8 semaines à compter de la notification pour le lot n° 1 (période de préparation de 4 semaines non compris),
- 1 semaine à compter de la notification pour le lot n° 2 (période de préparation de 4 semaines non compris),

Article 3 : La présente décision fera l'objet d'un compte-rendu au prochain conseil municipal et d'un affichage en Mairie.

Ampliation en sera adressée à Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Vienne (Isère),

Fait à Chuzelles, le 25 octobre 2023

Publiée le 25/10/2023

Transmise au contrôle de légalité

Par voie dématérialisée (ACTES) le 25/10/2023

Le Maire

Nicolas HYVERNAT



La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.